

DOSSIER D'INSCRIPTION

Au DIPLOME d'EXPERT en AUTOMOBILE

SESSION 2012

NOM (en majuscule) : _____

Prénoms : _____

Date et Lieu de naissance : _____ à _____ Département : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ ☎ _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Tél de l'Employeur : _____

	OUI	NON (cocher la case utile)	
◆ Etes-vous titulaire d'un diplôme vous dispensant de l'unité "A" ou "B" <u>ou</u> "A et B" du Diplôme d'Expert en Automobile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Préciser le diplôme : _____			
◆ Je désire subir à la présente session :			
☞ L'unité de contrôle A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
☞ L'unité de contrôle B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
☞ L'unité de contrôle C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
◆ Je conserve le bénéfice de :			Année d'obtention (à préciser)
☞ L'unité de contrôle A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ L'unité de contrôle B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
◆ Je désire conserver la (les) note(s) obtenue(s)			NOTE/20 Année d'obtention (À préciser)
☞ Unitéépreuve de.....
☞ Unitéépreuve de.....
☞ Unitéépreuve de.....
◆ <u>Langue Choisie</u> : (à l'écrit) _____			

DISPENSES D'ÉPREUVES OBTENUES DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE -
PRECISEZ L'ANNEE D'OBTENTION :

CERTIFIE EXACT,
le
Signature du candidat :

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Dossier d'inscription à rédiger et à signer par le candidat.
2. 2 timbres au tarif en vigueur
3. Photocopie de la carte nationale d'identité.
4. Photocopie des diplômes (un diplôme de niveau IV est exigé pour l'inscription à l'examen, voir page 3, la liste des diplômes donnant droit à dispense).
5. Photocopie du relevé de notes de sessions antérieures, si vous êtes bénéficiaire d'une ou deux unités, ou si vous souhaitez conserver des notes.
6. Certificat de travail dans la réparation automobile, de trois ans (voir page 3, la liste des diplômes et la formation post-BTS donnant droit à dispense) et bulletins de salaire correspondant à la période de référence.
7. Certificat de deux années d'activité d'expertise en qualité de stagiaire auprès d'une personne ayant la qualité d'expert en automobile.
8. Photocopie de l'attestation de dispense d'épreuves acquise au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience.
9. Demande de casier judiciaire N°2 (à remplir par le candidat et à joindre au dossier)

Les pièces 1, 2, 3, 4, 5, 6, sont à fournir par les candidats pour **les unités A et B**.

La totalité des pièces est exigée si le candidat s'inscrit à l'unité de contrôle "C" susceptible d'ouvrir droit à la délivrance du diplôme.

10. Photocopie de l'attestation ou du récépissé de recensement ou photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense.

**CE DOSSIER DUMENT COMPLETE ET ACCOMPAGNE DES PIECES RECLAMEES
DEVRA ETRE ENVOYE OU DEPOSE AU :**

**RECTORAT de l'académie de TOULOUSE
Division des Examens et Concours – DEC 5
A l'attention de Madame COLLOMB
PLACE SAINT JACQUES
31043 TOULOUSE CEDEX**

AVANT LE MARDI 3 JANVIER 2012

IMPORTANT : LES CONDITIONS D'INSCRIPTION A CET EXAMEN SONT EXIGEEES DES CANDIDATS A L'UNITE "C" ET SONT STRICTEMENT LIMITATIVES. Au cours d'une même session, un candidat ne peut subir que les unités auxquelles il s'est inscrit avant la date de clôture des inscriptions. AUCUNE MODIFICATION AU PASSAGE DES UNITES NE POURRA ETRE ENVISAGEE POSTERIEUREMENT A CETTE DATE.

Si vous n'avez pas la qualité d'élève de l'enseignement technique ou de stagiaire de la formation professionnelle, vous n'êtes pas couvert en cas d'accident durant les épreuves, il vous appartient en conséquence de contracter une assurance.

REGLEMENT D'EXAMEN

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

SESSION 2012

INTITULE	FORME	DUREE	COEF
<u>UNITE DE CONTROLE A</u> - Expression française - Sciences physiques - Mathématiques - Langue vivante étrangère	ECRITE	4 h 00 4 h 00 2 h 00	1 1 1
<u>UNITE DE CONTROLE B</u> - Analyse des systèmes et contrôle des performances	ECRITE	6 h 00	1
<u>UNITE DE CONTROLE C</u> - Connaissances juridiques et administratives - Contrôle technique d'un véhicule et présentation d'un dossier technique - Expertise d'un véhicule accidenté	ECRITE PRATIQUE et ORALE PRATIQUE	2 h 00 3 h 00 1 h 50	1 1 2

MOYENNES REQUISES :

Moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des unités de contrôle.

DIPLOME D'EXPERT AUTOMOBILE – Session 2012

Arrêté du 8-12-2009 - J.O. du 12-1-2010

<i>Liste des diplômes donnant droit à dispense d'unité</i>	
<u>Dispense de l'Unité A</u>	<u>Dispense de l'Unité B</u>
BTS secteur industriel	BTS MAVA option VI ou VP ; BTS AVA option VP, VI ou VM ; BTS Exploitation véhicules à moteur ; BTS Moteur à combustion interne ; BTS Agro-équipement ; BTS Conception et réalisation de carrosserie ; BTS Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention BTSA Génie des Equipements Agricoles
DUT secteur industriel	DUT Génie mécanique option automobile
Diplômes d'ingénieur	Diplôme d'ingénieur de l'ESTACA, option automobile

Liste des diplômes permettant aux candidats de ne justifier que d'un an de pratique professionnelle

- BTS Maintenance et après-vente de véhicules, option véhicules particuliers ou industriels ;
- BTS Après-vente Automobile, option véhicules particuliers, industriels ou motocycles ;
- BTS Exploitation des véhicules à moteur ;
- BTS Moteurs à combustion interne ;
- BTS Agro-équipement ;
- BTS Agricole machinisme agricole.
- DUT Génie mécanique option automobile
- Diplôme d'ingénieur délivré par l'Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (E.S.T.A.C.A.).
- Diplôme d'ingénieur délivré par les écoles habilitées à délivrer un diplôme d'ingénieur en application du code de l'enseignement technique.

Les candidats titulaires d'une année de formation "post-BTS" à la réparation des carrosseries automobiles sont dispensés de l'année de pratique professionnelle pour les BTS suivants :

- Après-vente Automobile ;
- Moteurs à Combustion Interne ;
- Agroéquipement.